

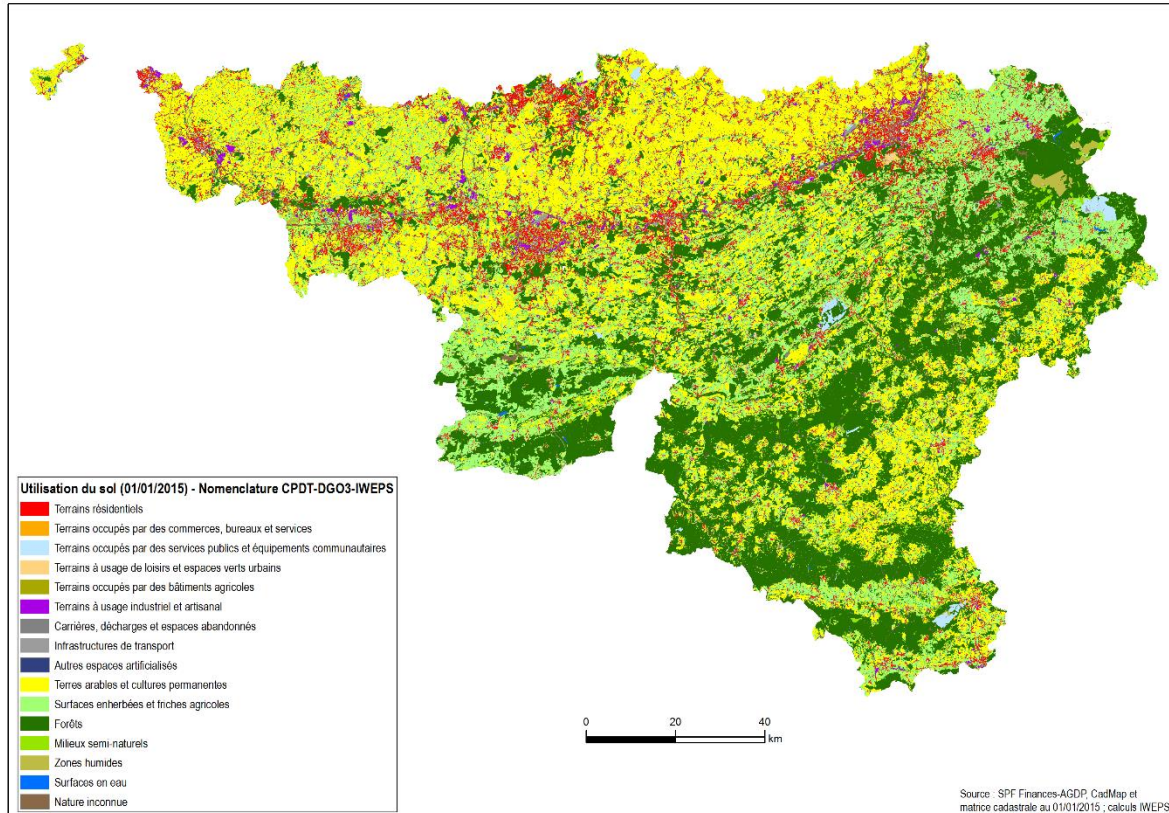
FICHE 2 : L'UTILISATION ET L'ARTIFICIALISATION DU SOL

Une artificialisation toujours importante mais qui diminue depuis les années 2000

En 2017, un peu plus d'un quart de la superficie en Wallonie est occupé par des forêts (29,4%), un autre quart est occupé par des terres arables et des cultures permanentes (28,7%), un peu moins d'un quart est occupé par des surfaces enherbées et friches agricoles (23,3%). Les terrains artificialisés couvrent quant à eux près de 15% du territoire wallon.

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol sur le territoire varie notamment selon les régions géographiques (Ardenne, Condroz, Hesbaye...). Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est de la Wallonie (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures. Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5%. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, on trouve encore des communes fortement urbanisées, notamment dans le centre du Brabant wallon, à côté de communes conservant une dominance agricole comme en Hesbaye par exemple.

Figure 2.1. Carte des principales catégories d'utilisation du sol en Wallonie



Entre 1985 et 2017, les terres artificialisées¹ ont connu une croissance de 517,7 km², ce qui correspond à une artificialisation moyenne de **16,2 km²/an**. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 567 km² entre 1985 et 2017 (soit - 12,2 % en 32 ans).

Tableau 2.1. : Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2017

	Superficie 2017 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ²)	Evolution 1985-2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ² /an)
Terres artificialisées (sans non cadastré)	1778,0	10,6	+517,7	+41,1	+16,2
Terres arables et cultures permanentes	4834,6	28,7	-303,3	-5,9	-9,5
Surfaces enherbées et friches agricoles	3927,8	23,3	-264,1	-6,3	-8,3
Forêts	4949,5	29,4	-22,8	-0,5	-0,7
Autres terres non artificialisées	529,5	3,1	+33,6	+6,8	+1,0
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	824,9	4,9	+38,9	+4,9	+1,2
Total	16844,3	100,0			

Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 2017 ; Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2017

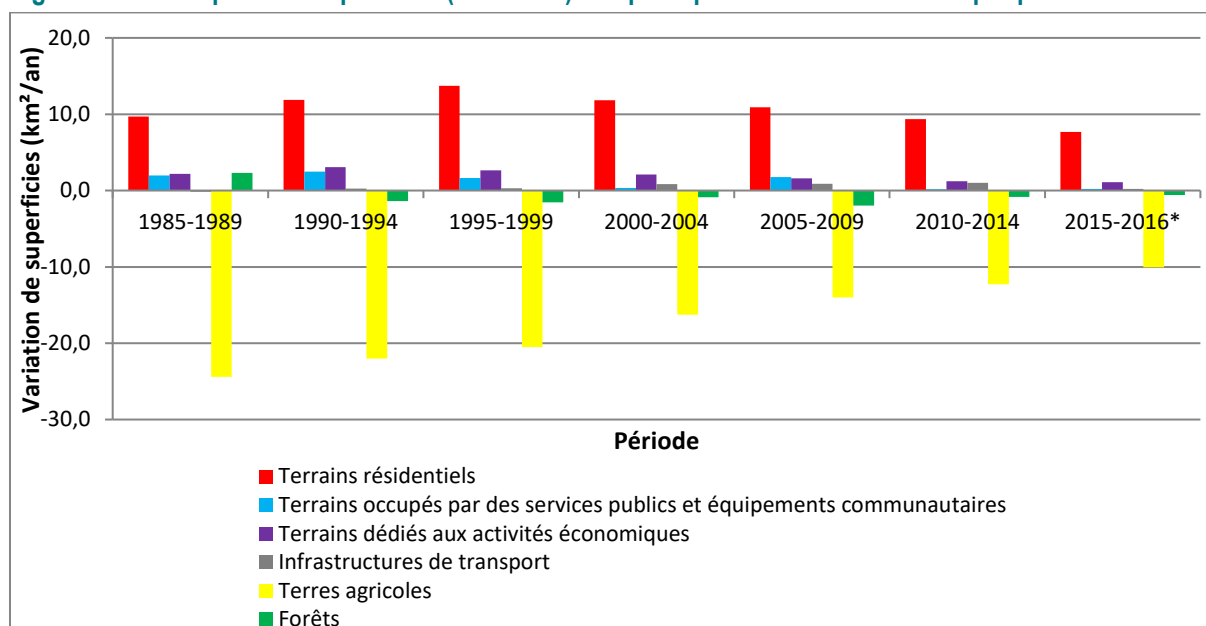
Focus sur les changements par période 5 ans pour les terrains artificialisés

Durant cette période de 1985 à 2017, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense durant les années 90, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an. Durant les années 2000, l'artificialisation moyenne est tombée à environ 16 km²/an et elle baisse encore entre 2010 et 2017 à **12,2 km²/an, soit 3,3 ha/jour**.

En 2017, les terrains artificialisés occupaient entre 1778 et 2600 km² du territoire¹, dont une grande part était utilisée par la résidence. Depuis 1985, l'artificialisation du territoire a essentiellement été due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée **de 723 km² à 1075 km²** (soit une augmentation de 48,7%). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

¹ Une partie des terrains non cadastrés du territoire sont artificialisées (routes par exemple) mais ne sont pas inclus dans ces chiffres car la nature de leur occupation/utilisation est inconnue au cadastre. Au total, les terres artificialisées en Wallonie sont comprises entre 10,6 et 15% du territoire.

Figure 2.1. : Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période de 5 ans



Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2017 ; Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2017.

Note* : La dernière période du graphique représente une période de 2 ans plutôt que 5.

La croissance des terrains résidentiels a été importante durant les années 90 avec une urbanisation de 12,8 km²/an. Elle s'est légèrement ralentie durant les années 2000 (11,4 km²/an) puis plus fortement entre 2010 et 2015 avec une moyenne de 9,3 km²/an. Durant les années 2015-2016, elle a encore été moindre avec 7,7 km². Le graphique ci-dessus met en évidence la perte de terres agricoles en lien avec la croissance des terrains artificialisés, surtout résidentiels. Cependant, le taux de conversion se réduit pour les périodes les plus récentes.

Tableau 2.2. : Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2017

Catégorie principale	Surface 2017 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ²)	Evolution 1985-2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ² /an)
Terrains résidentiels	1075,1	6,4	352,1	48,7	11,4
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	47,0	0,3	16,3	53,1	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	182,2	1,1	42,3	30,2	1,4
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	99,2	0,6	12,5	14,5	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	101,9	0,6	29,8	41,4	1,0
Terrains à usage industriel et artisanal	173,5	1,0	50,0	40,5	1,6
Carrières, décharges et espaces abandonnés	28,8	0,2	-2,5	-7,9	-0,1
Infrastructures de transport (sans non cadastré)	68,0	0,4	16,2	31,4	0,5
Autres espaces artificialisés	2,4	0,0	0,8	52,1	0,0
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	824,9	4,9	38,9	4,9	1,3

Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2017 ; Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2017.

L'évolution de l'utilisation du sol par les terrains résidentiels est détaillée dans la fiche 3 – Consommation résidentielle du territoire. Une analyse plus approfondie de l'artificialisation des terres en Wallonie est également disponible dans le n°5 de « Dynamiques régionales » (pp. 52-69) : <https://www.iweps.be/publication/investissement-residentiel-wallonie/>